



Sun's Horizon A.S.B.L
Sport – Culture – Art
Formation – Stages - Clubs
Avenue Coghen 215, 1180 Bruxelles
Tél. : 02.374.04.52 – 0474.24.73.42
Fax : 02.223.57.83
Email : info@sunshorizons.be

**ECOLE FONDAMENTALE
SERVITES DE MARIE**
Avenue d'Hougoumont, 5
1180 Bruxelles
Tél. 02 375 60 28

ETUDE SURVEILLÉE 2026-2027 : Trimestre 1 du 10/09 au 17/12/2026

Chers parents,

L'étude débute le jeudi 10 septembre 2026 et prendra fin le jeudi 24 juin 2027.

1. L'inscription à l'étude est annuelle.

Début des inscriptions : 13 juillet 2026

La désinscription se fera en contactant Sun's Horizons 15 jours avant le début du trimestre suivant.

2. Le paiement de l'étude est trimestriel

Pour ce 1^{er} trimestre, vous ne recevrez pas de facture, nous vous demandons de payer le montant calculé en fonction du nombre de jours auxquels participe votre enfant.

Ensuite, vous recevrez une note de frais à chaque début de trimestre.

Le règlement de la participation pour le 1^{er} trimestre se fera au plus tard le 18 septembre 2026 par versement sur le compte de Sun's Horizons asbl n° **BE11 0682 5038 8248** avec en communication « SM, Etude, nom + prénom de l'enfant ». **Passée cette date, si le paiement n'est pas effectué, nous serons dans l'obligation de ne plus accepter votre enfant, et ainsi accorder la place à un autre élève.**

Le talon d'inscription ci-joint est à nous **faire parvenir au plus tard le 7 septembre 2026**. Au-delà de cette date, nous n'accepterons plus d'inscription ; les places étant limitées.

Talon à envoyer par courrier, mail à Sun's horizons ou à déposer à l'école.

✂

TALON D'INSCRIPTION SM - ETUDE SURVEILLÉE 2026- 2027	
Participant	Parent ou tuteur
NOM	TEL.(Papa/Maman).....
PRENOM	
Date de naissance	E-MAIL
CLASSE	

NOTE DE FRAIS Trimestre 1 (10 septembre au 17 décembre 2026)

Cochez-le(s) jour(s) pour le(s)quel(s) votre enfant participera à l'étude et faites-en la totalité.

Jour :	<u>Lu</u>	<u>Ma</u>	<u>Je</u>	<u>Ve</u>
Nombre de séances :	11	12	13	12
	☐	☐	☐	☐

Total : (..... x 4 €) =..... €

Signature des parents

REGLEMENT ETUDE

L'étude se déroule comme suit :

- ✓ P1/P2 de 15h30 à 16h00.
- ✓ P3/P4 de 15h30 à 16h15.
- ✓ P5/P6 de 15h30 à 16h30.

Le rassemblement se fait au pied des escaliers extérieurs.

Après 16h45, les parents devront s'acquitter des frais de garderie de l'école.

- ✓ Les enfants qui ont fini leur travail avant 16h30, **doivent s'occuper en silence. Prévoir, pour se faire, livres, dessins...**
- ✓ Une inscription à l'étude rend l'étude obligatoire.
- ✓ Aucune déduction personnelle ne sera possible telles que absences occasionnelles ou autres.
- ✓ Les études occasionnelles ne sont pas possibles.
- ✓ Un engagement de paiement découle de l'inscription à l'étude même si, pour une raison ou une autre, l'enfant ne devrait plus y participer.
- ✓ Les enfants inscrits à l'étude doivent prévoir le matériel adéquat pour leur travail.
- ✓ Les responsables de l'étude ne peuvent pas ouvrir une classe à un enfant qui y aurait oublié un devoir.
- ✓ Un enfant qui perturbe l'étude s'en verra renvoyé temporairement ou définitivement.
- ✓ Une attestation fiscale vous sera délivrée sur **demande** en fin d'année.



Sun's Horizons A.S.B.L
Sport – Culture – Art
Formation – Stages - Clubs
Avenue Coghen 215, 1180 Bruxelles
Tél. : 0474.24.73.42 – 02.374.04.52
Fax : 02.223.57.83
Email : info@sunshorizons.be

Ecole des Servites de Marie

Avenue d'Hougoumont, 5
1180 Bruxelles
Tél. 02 375 60 28

ACTIVITES ET GARDERIE DU MERCREDI 2026-2027

Cher(s) parent(s),

Les activités et la garderie du mercredi débiteront le mercredi 02 septembre 2026 et prendront fin le mercredi 30 juin 2027.

Le 1^{er} et dernier mercredi seront **sans activité**, une garderie sera assurée.

Les enfants sont pris en charge à partir de 12h30.

L'horaire **des activités est de 13h30 à 15h30**, puis suivra une garderie de **15h30 à 17h**.

Pour rappel, la garderie est un service entièrement indépendant de l'école, gérée par notre ASBL.

La garderie est assurée par **Madame Aline Karemangingo et en étroite collaboration avec Madame Lefever Christiane pour les maternelles**.

Afin d'éviter tout désagrément, nous vous demandons donc de bien vouloir utiliser impérativement et uniquement l'adresse mail suivante : secretariatadministratif@sunshorizons.be et/ou le numéro du bureau **02 374 04 52** et ce, pour toutes demandes d'informations, inscriptions/annulations.

Vous pouvez téléphoner au numéro de gsm : 0498 91 26 41 en ce qui concerne les retards, absences, prise de l'enfant par une tierce personne autre que ses parents, renseignements médicaux, etc...

La garderie du mercredi concerne uniquement les enfants à partir de M1 (qui sont propres), à P6, les fratries déjà inscrites étant prioritaires.

Concernant les enfants de M1 et M2 qui font la sieste, il est également demandé aux parents de nous fournir **un change complet ainsi qu'un paquet de langes-culottes et lingettes**. Ceci est à remettre le premier jour dans un petit sac, dûment marqué au nom de l'enfant. (Pour les éventuels petits accidents).

Les enfants sont pris en charge à partir de 12h30.

Un pique-nique froid doit être prévu, ainsi qu'une gourde d'eau ; **aucun repas ne sera réchauffé**. (Un repas chauffé à la maison et conservé dans un Thermos prévu à cet effet est autorisé)

Veuillez noter que :

*** L'inscription aux activités est annuelle.**

La désinscription se fera par mail à l'adresse : secretariatadministratif@sunshorizons.be, **15 jours avant le début du trimestre suivant. Tout trimestre entamé est dû.**

*** Le paiement des activités est trimestriel** (ou annuel selon votre préférence).

	Trimestre 1 (26/08 au 16/12/2026)	Trimestre 2 (06/01 au 21/04/2027)	Trimestre 3 12/05 au 30/06/2027)
Garderie 12h30-13h30	40€	40€	30€
Sport et jeux 13h30-15h30	100€	100€	80€
Garderie 15h30-17h45	50€	50€	40€

La garderie du mercredi se divise donc en trois périodes :

- G1 : de 12h30 à 13h30 : repas + récréation
- G2 : de 13h30 à 15h30 : sieste pour les M1-M2
: activité sportive pour les autres
- G3 : de 15h30 à 17h : Garderie (prévoir une gourde + une collation saine).

ATTENTION : veuillez noter que la garderie du soir se termine à 17h précises.

Tout retard doit être signalé à Madame Aline Karemangingo par téléphone au 0498 91 26 41 dans les plus brefs délais.

Le règlement de la participation pour le 1^{er} trimestre se fera au plus tard le 11 septembre 2026 par **versement sur le compte de Sun's Horizons asbl n° BE11 0682 5038 8248** avec en communication « SM, nom + prénom de l'enfant + activités du mercredi ».

Le talon d'inscription ci-joint est à nous **faire parvenir à partir du 13 juillet 2026**

Talon à envoyer par courrier, mail à Sun's horizons ou à déposer à l'école

✂

SM - TALON D'INSCRIPTION ACTIVITES DU MERCREDI 2026-2027

Participant	Parent ou tuteur
NOM	NOM
PRENOM.....	TEL
Date de naissance	E-MAIL
CLASSE	

Allergies : Oui – Non

Lesquelles : _____

J'inscris mon enfant :

1. Garderie – 12h30 à 13h30

☐

2. Sport et Jeux – 13h30 à 15h30

☐

3. Garderie – 15h30 à 17h

☐

SIGNATURE



Sun's Horizon A.S.B.L

Sport – Culture – Art

Formation – Stages - Clubs

Avenue Coghen 215, 1180 Bruxelles

Tél. : 02.374.04.52 – 0474.24.73.42

Fax : 02.223.57.83

Email : info@sunshorizons.be

ECOLE FONDAMENTALE

SERVITES DE MARIE

Avenue d'Hougoumont, 5

1180 Bruxelles

Tél. 02 375 60 28

PARASCOLAIRES ANNEE 2026-2027

Chers parents,

Les activités parascolaires débuteront le **lundi 05 octobre 2026** et prendront fin le **vendredi 4 juin 2027**.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'inscription à une activité est annuelle.

Vous trouverez ci-joint le talon d'inscription à nous faire parvenir via le professeur de votre enfant.

Attention : Aucune inscription ne sera prise ni par téléphone ni par mail.

- **Nombre de places limitées ! Début des inscriptions : 13 juillet 2026**
Clôture des inscriptions : 28 septembre 2026

La deuxième activité choisie donne droit à une réduction de 20€.

Le règlement unique de la participation annuelle se fera pour **le 28 septembre 2026** au plus tard par **versement sur le compte de Sun's Horizons asbl n° BE11 0682 5038 8248** avec en communication « SM, nom + prénom de l'enfant + activité(s) choisie(s) ».

- Il est impératif de payer la participation avant le début de l'activité.
- Le paiement des activités parascolaires **ne doit pas être fait sur le compte de l'école**.

IMPORTANT : Nous vous invitons à prendre connaissance de nos informations générales au verso.

Nous restons à votre disposition pour toute question éventuelle, par téléphone, par courrier ou par mail.

L'équipe de Sun's Horizons

INFORMATIONS GENERALES

- Sur le temps de midi, les élèves ont le choix entre la cour de récréation ou la fréquentation d'un atelier parascolaire. Les activités sont payantes et débutent au cours de la première semaine d'octobre pour terminer fin mai.
Les activités sont organisées par l'ASBL Sun's Horizons.
- Le choix d'un atelier parascolaire constitue un engagement **pour l'année**. Il est très **important** qu'un enfant ait exprimé une motivation suffisante pour l'inscription à une activité. Il est bon de rappeler que l'effort n'est pas exclu pour certains ateliers.
- La fréquentation à l'activité choisie est obligatoire.
- Les activités se déroulent généralement entre 12h30 et 13h20, les enfants mangent avant leur activité. (Sauf le foot) puis de 15h30 à 16h30 et de 16h30 à 17h30 pour ceux qui font l'étude.
- Les places étant limitées dans certains ateliers, il est important de respecter les délais d'inscription. Au-delà de la date de clôture, nous ne pourrions garantir la participation de votre enfant à l'activité désirée.
- Une activité abandonnée en cours d'année ne donne droit à aucun remboursement.
- Une activité pourrait être supprimée si elle ne compte pas au minimum 8 enfants inscrits.
- Vu le nombre élevé de séances par année scolaire, Sun's Horizons asbl ne remboursera pas/ne rattrapera pas systématiquement une activité annulée suite à un événement inopiné (grèves, risques attentats...).
- **L'inscription étant annuelle, nous vous invitons à effectuer le paiement pour le 28 septembre 2026. A partir de cette date, l'enfant qui ne sera pas en ordre de paiement se verra retiré de l'activité pour permettre à un enfant qui serait sur une liste d'attente de prendre sa place. (Un paiement semestriel est possible avec une majoration de 10€, veuillez dans ce cas nous contacter à l'adresse suivante : secretariatadministratif@sunshorizons.be).**
Le parent qui remplit l'inscription se porte garant du paiement de celle-ci.
- En cas d'intempéries ou d'absence de l'enfant, les activités ne seront pas remboursées.
- Une attestation fiscale vous sera délivrée **sur demande** par mail en fin d'année.
- Une assurance en cas d'accident physique et en responsabilité civile couvre les participants, pour autant qu'ils soient élèves dans l'école dans laquelle les activités sont organisées et qu'ils se trouvent effectivement sous la direction d'un animateur agréé par l'Asbl Sun's Horizons. Aucune assurance ne couvre les vols ou les dégâts matériels. Nous déclinons toute responsabilité pour les objets déposés dans les locaux ou dans la cour. L'animateur ne peut accepter qu'on lui confie des objets de valeur.
- Pour certaines activités, vos enfants devront apporter leur matériel : plumier, farde de cours, vêtements de sport, ...



Sun's Horizon A.S.B.L

Sport – Culture – Art

Formation – Stages – Clubs

Rue de la Cueillette 12, 1180 Bruxelles

Tél. : 02.374.04.52 – 0474.24.73.42

Fax : 02.345.32.34

Email : info@sunshorizons.be

ECOLE FONDAMENTALE

SERVITES DE MARIE

Avenue d'Hougoumont, 5

1180 Bruxelles

Tél. 02 375 60 28

PARASCOLAIRE du 05 octobre 2026 au 04 juin 2027

Talon à envoyer par courrier, mail à Sun's horizons ou à déposer à l'école

A) Activités de 12h30 à 13h20

<u>Activité</u>	<u>Classe</u>	<u>Jour</u>	<u>Prix</u>	<u>x</u>
1. Piano (4 places, 30 min/2enf)	1 ^{ère} à 6 ^{ème}	Lundi	350€	☐
2. Piano (4 places, 30 min/2enf)	1 ^{ère} à 6 ^{ème}	Mardi	350€	☐
3. Piano (4 places, 30 min/2enf)	1 ^{ère} à 6 ^{ème}	Jeudi	350€	☐
4. Piano (4 places, 30 min/2enf)	1 ^{ère} à 6 ^{ème}	Vendredi	350€	☐

B) Activités de 15h30 à 16h30 et de 16h30 à 17h30

5. Piano 15h30 - 16h00 : 2 places	1 ^{ère} à 6 ^{ème}	Vendredi	350€	☐
6. Piano 16h00 - 16h30 : 2 places	1 ^{ère} à 6 ^{ème}	Vendredi	350€	☐
7. Danse 15h30 - 16h30 :	1 ^{ère} à 2 ^{ème}	Lundi	210€	☐
8. Danse 16h30 - 17h30 :	3 ^{ème} à 6 ^{ème}	Jeudi	210€	☐
9. Gym 15h30 - 16h30 :	1 ^{ère} à 2 ^{ème}	Mardi	250€	☐
10. Gym 16h30 - 17h30 :	3 ^{ème} à 6 ^{ème}	Vendredi	250€	☐
11. Mini Foot (12h15)	1 ^{ère} - 2 ^{ème}	Mardi	210€	☐
12. Mini Foot (12h15)	3 ^{ème} - 4 ^{ème}	Jeudi	210€	☐
13. Mini Foot (12h15)	5 ^{ème} - 6 ^{ème}	Vendredi	210€	☐

Mettre une ☒ en face de l'activité ou des activités choisie(s).

SM - TALON D'INSCRIPTION

Participant	Parent ou tuteur
NOM :	TEL. (Papa/ Maman):.....
PRENOM :	
Date de naissance :	E-MAIL :
CLASSE :	

DESCRIPTIF ACTIVITÉS PARASCOLAIRES AUX SERVITES DE MARIE

- **Danse :**
Les enfants découvrent différents styles de danse à travers des chorégraphies dynamiques et créatives. Cette activité favorise l'expression corporelle, la coordination, la confiance en soi et l'esprit de groupe.
- **Gym :**
Grâce à des parcours, des jeux et des exercices adaptés, les enfants développent leurs capacités motrices, leur condition physique, leur équilibre et leur coordination dans une ambiance ludique.
- **Mini-foot :**
Cette activité permet aux enfants de s'initier ou de se perfectionner au football à travers des exercices techniques, des jeux et des matchs, tout en favorisant le fair-play et l'esprit d'équipe.
- **Piano :**
Les enfants découvrent ou approfondissent la pratique du piano à travers des exercices progressifs, des morceaux adaptés à leur niveau et des activités favorisant l'écoute musicale et le sens du rythme.